

SNC MARIGNAN PROVENCE
L'Astrolabe
79, Boulevard de Dunkerque
CS 80444
13235 MARSEILLE CEDEX 02
Tél +33 (0)4 96 15 18 15

DREAL PACA
Division Evaluation Environnementale
16 rue Antoine Zattara
CS70248
13 331 Marseille Cedex 3

A l'attention de Monsieur le Préfet de Région

10 avril 2025

Ghislain GIROUDON

+33 (0)7 61 36 89 61

LAMBESC

g.giroudon@marignan.immo

Objet : Projet de construction de l'ensemble immobilier du Moulin Neuf à Lambesc (13) -
Saisine de l'Autorité environnementale dans le cadre de l'examen au cas par cas.

Monsieur le Préfet de Région,

Conformément aux articles L122-2 et L22-3 du code de l'environnement, je vous consulte dans le cadre de mon projet cité en objet, afin de déterminer l'éligibilité de mon projet à évaluation environnementale.

Je joins à cette saisine :

- le formulaire CERFA renseigné pour un examen au cas par cas,
- les annexes sollicitées :
 - o l'étude faune/flore,
 - o le formulaire simplifié Natura 2000,
 - o l'étude de trafic,
 - o l'étude géotechnique.

Ces différents documents ont été réalisés par :

- le cabinet Symbiose (Consultant en environnement),
- le cabinet Barth Environnement (Expert faune/flore).

Par ailleurs, je m'engage à mettre en place l'ensemble des mesures environnementales qui sont explicitées dans le dossier d'examen au cas par cas, notamment :

- création de bassins de rétention paysagers,
- réalisation d'aménagements paysagers, notamment les diverses plantations et les haies champêtres.

Selon l'article R122-3 du Code de l'environnement, vous disposez de 35 jours afin de me notifier votre décision.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet de Région, en l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Ghislain GIROUDON
Directeur agence Provence

